



Les excursionnistes sont les yeux et les oreilles du réseau de sentiers. Signalez-nous les problèmes que vous avez observés pendant votre randonnée : jasperinfo@pc.gc.ca

Parc national Jasper

Guide de planification d'excursions en arrière-pays

Vous prévoyez une excursion avec coucher dans l'arrière-pays ou vous avez déjà votre permis? Le présent guide vous explique ce à quoi vous devez vous attendre, ce que vous devez apporter et ce que vous devez faire pour rendre votre excursion agréable et sécuritaire.

Pour obtenir des suggestions d'excursions et vous renseigner sur des sentiers précis, rendez-vous sur le site parcscanada.gc.ca/arriere-pays-jasper afin d'accéder aux guides du visiteur de l'arrière-pays.

Permis de camping dans l'arrière-pays

Le permis de camping dans l'arrière-pays est obligatoire pour toutes les randonnées avec coucher. Vous pouvez en obtenir un en ligne à l'adresse reservations.pc.gc.ca ou par téléphone au 1-877-737-3783. Vous devez vous installer dans les campings énumérés sur votre permis aux dates que vous avez réservées. Gardez votre permis sur vous pendant votre excursion.



Entretien des sentiers – Niveaux de priorité

Il existe quatre niveaux de priorité pour l'entretien des sentiers de l'arrière-pays du parc national Jasper; élevé, moyen, faible et non entretenu.

- **Élevé** – L'état du sentier est vérifié chaque année et des réparations sont entreprises dès que possible une fois qu'un problème est signalé.
- **Moyen** – L'état du sentier est vérifié une fois par année et des réparations en ce qui concerne les problèmes majeurs (p. ex. ponts importants) sont entreprises au cours de la saison où le problème est signalé.
- **Faible** – L'état du sentier est rarement vérifié et les réparations mineures et majeures sont entreprises au cours de la saison où le problème est signalé, dans la mesure du possible.
- **Non entretenu** – Le sentier ne fait pas l'objet d'un entretien régulier et les problèmes majeurs ou mineurs pourraient ne pas être corrigés.

Campings

Vous ne pouvez passer la nuit que dans les campings énumérés sur votre permis. Utilisez les emplacements numérotés là où ils existent. Les excursionnistes doivent détenir un permis valide pour chaque camping qu'ils utilisent. Ne passez la nuit que dans le camping qui correspond à votre réservation.

Toutes les installations sont à usage collectif. Respectez les autres groupes, et évitez de monopoliser les agréments fournis. Les installations communes pourraient comprendre des tables, des foyers, des structures pour le rangement des provisions, des quais ou des abris.

Rangement des provisions

Pour éviter d'attirer des ours et d'autres animaux sauvages, vous devez garder en lieu sûr tout ce qui pourrait constituer une source d'attraction, notamment la nourriture, les déchets, les articles de toilette et les accessoires de cuisine, lorsque vous ne vous en servez pas. Les campings sont pourvus de casiers, de câbles ou de perches à provisions



Casiers à provisions

Utilisez une case gratuite ou partagez-en une au besoin. Nettoyez votre case et videz-la complètement à votre départ. Le personnel du parc ne nettoie pas les casiers à provisions.



Câbles à provisions

Apportez un mousqueton ainsi qu'un sac étanche et robuste pour suspendre votre nourriture aux câbles. Évitez de suspendre tout le contenu du sac à dos, car les câbles ne sont pas conçus pour supporter un tel poids.



Perche à provisions

Apportez votre propre corde (8 – 10 m), un mousqueton ainsi qu'un sac étanche et robuste pour suspendre votre nourriture à la barre horizontale. Évitez de suspendre tout le contenu du sac à dos,

car les barres horizontales ne sont pas conçues pour supporter le poids d'un ou de plusieurs sacs à dos.

Conseils : Enroulez votre corde autour d'une petite roche avant de la lancer au-dessus de la barre. Au-dessus du sac à dos, enveloppez la corde d'une feuille d'aluminium ou d'un manchon en aluminium (vous pouvez utiliser l'écran thermique de votre réchaud) pour empêcher les rongeurs d'accéder à vos provisions.

RAPPEL

RAPPORTEZ TOUS VOS DÉCHETS!

Ne laissez rien derrière. Rapportez tout ce que vous avez apporté, même le matériel cassé. Le personnel du parc **NE** nettoie **PAS** les campings de l'arrière-pays.

Rangement des provisions (suite)

Campings où il n'y a pas d'installations de rangement des provisions

Utilisez un contenant à l'épreuve des ours. Il doit s'agir d'un contenant approuvé par l'[Interagency Grizzly Bear Committee](#) (en anglais seulement). Vous trouverez ci-dessous la liste des contenants approuvés.

Entreposez votre contenant à l'épreuve des ours à au moins 30 m de votre tente, dans la direction du vent. Choisissez un emplacement à l'écart de toute falaise et de toute source d'eau.

The Bare Boxer

Modèle Contender 101, Modèle Champ 202
www.bareboxer.com

Craftsman Tech Composites

Counter Assault

The Bear Keg
www.counterassault.com

Lighter1 Bear Bins – Backpacker Cache

Modèle Big Daddy (1,03 kg)
Modèle Li'l Sami (0,6 kg)
www.lighter1.com

BearVault

www.bearvault.com

Garcia Machine Backpackers' Cache

Modèle 812
www.backpackerscache.com

UDAP Industries Inc.

Contenant « No Fed Bear »
www.udap.com

Ursack

Food Storage Container
www.ursack.com



Toilettes

Les campings officiels sont pourvus de toilettes à baril, de toilettes sèches (trônes verts) ou de toilettes à barre (campings en milieu reculé). Vous pouvez trouver l'information dans le guide du visiteur de l'arrière-pays pour le sentier que vous avez choisi. Dans les campings, servez-vous des installations fournies. Sur le sentier, utilisez les toilettes des campings dans la mesure du possible. S'il n'y a aucune installation à proximité, choisissez un coin à l'écart du sentier et des campings et à au moins 70 m de toute source d'eau. Creusez un trou de 12 à 16 cm de profondeur jusque dans la couche de sol biologiquement active, qui se reconnaît à sa couleur foncée. Quand vous avez terminé, comblez le trou avec de la terre sans la tasser. Utilisez le moins de papier hygiénique possible. Enfouissez-le complètement.



Toilettes à baril

Les toilettes à baril sont pourvues de trois sièges. Vous pouvez utiliser un siège différent quand le baril situé au-dessous est plein. Ne déposez jamais de déchets dans les barils. Ceux-ci se remplissent vite, et les déchets bouchent les tuyaux pendant le pompage. Ces toilettes sont installées le long des sentiers de haute altitude et dans les autres secteurs où il n'est pas possible de creuser de fosse. Les barils pleins sont transportés par hélicoptère. Un baril est plein lorsque l'espace libre est de 30 cm.

Si tous les barils sont pleins, communiquez avec le Centre d'information à la fin de votre randonnée : 780-852-6176

Toilettes sèches (trônes verts)

Les toilettes sèches ont un seul siège et sont souvent de couleur verte. Elles sont situées de manière à garantir une certaine intimité aux utilisateurs sans toutefois être entourées d'une enceinte fermée. Il s'agit du type de toilette le plus couramment installé dans les campings de l'arrière-pays.

Toilettes à barre

Les toilettes à barre sont des installations très rustiques, formées d'une fosse sèche surmontée d'une barre horizontale. Il n'y a ni enceinte ni écran pour garantir l'intimité. Ce genre de toilette se trouve le long de sentiers non entretenus et peu fréquentés.



Foyers de Parcs Canada

Feux de camp (là où ils sont autorisés)

Les feux ne sont permis que dans les foyers en métal fournis.

- Il est illégal d'allumer un feu à l'extérieur d'un foyer désigné.
- Contenez votre feu et ne l'alimentez qu'avec du bois fourni à cette fin ou avec du bois mort. Il est illégal d'abattre ou d'ébrancher des arbres.
- Surveillez votre feu de camp en tout temps et éteignez-le complètement avant de partir.
- Les réchauds au gaz sont plus propres et plus efficaces pour la cuisine.
- Consultez le rapport sur l'état des sentiers du parc national Jasper pour vous renseigner sur les interdictions de feux avant de partir en randonnée.
- Les feux de camp **NE SONT PAS** permis dans les aires de camping sauvage. Seuls les réchauds y sont autorisés. Il n'y a aucune exception.

Eau et eaux grises

Le *Giardia lamblia* est un parasite transporté par les humains ainsi que par certains animaux domestiques et sauvages. Il peut être présent dans toute eau de surface du parc et pourrait contaminer les sources d'approvisionnement en eau. Faites bouillir votre eau potable ou purifiez-la avec un filtre ou des comprimés d'iode. Il y a une source d'eau près de chaque camping.



Tuyaux d'élimination des eaux grises

Soins personnels et vaisselle

Pour faire votre toilette ou laver votre vaisselle, transportez de l'eau à au moins 70 m de tout ruisseau ou lac et utilisez de faibles quantités de savon biodégradable. Tamisez votre eau de vaisselle pour intercepter les restes de nourriture et rapportez-les. Dispersez l'eau tamisée sur le sol à l'écart du camping.

Certains campings du parc sont pourvus de tuyaux d'élimination des eaux grises. Le cas échéant, versez-y votre eau et rapportez les déchets de nourriture restants.

Déchets

Rapportez tous vos déchets! Vous êtes responsable de tout ce que vous apportez dans l'arrière-pays, y compris vos déchets. Ne les jetez jamais dans les toilettes – ils attirent les animaux.

Autres détails à retenir

A. Sécurité

Généralités

Vous êtes responsable de votre sécurité.

- Dites à quelqu'un où vous allez et quand vous comptez être de retour.
- Restez conscient de la possibilité de rencontrer des animaux sauvages et préparez-vous. Familiarisez-vous avec le mode d'emploi du gaz poivré et transportez-en une bombonne.
- Faites vos recherches – renseignez-vous sur les distances et le gain d'altitude exigés ainsi que sur l'emplacement des voies d'évacuation.
- Préparez-vous adéquatement pour pouvoir composer avec des phénomènes météorologiques extrêmes et du terrain montagneux.
- Il n'y a pas de couverture cellulaire dans la majeure partie du parc national Jasper.

Avant de partir, consultez le rapport sur l'état des sentiers du parc au pc.gc.ca/sentiers-jasper pour obtenir de l'information à jour sur l'état des sentiers, les interdictions de feux ainsi que les mises en garde et les fermetures.

Faune

Tous les animaux sauvages sont imprévisibles et peuvent être dangereux, même s'ils ont l'air dociles.

Il ne faut jamais nourrir ou approcher un animal sauvage, **QUEL QU'IL SOIT**, petit ou grand. Même les spermophiles peuvent mordre, et ils sont porteurs de vilains parasites.

Observez la faune à une distance sûre. Restez à au moins 30 m (trois autobus en file) des wapitis et des autres herbivores et à au moins 100 m (dix autobus en file) des ours et des autres carnivores.

Sécurité au pays des wapitis

Même s'ils n'ont pas l'air menaçants, les wapitis peuvent se montrer agressifs et attaquer sans prévenir. Au printemps, pendant la mise bas (mai-juin), les femelles défendent farouchement leur progéniture. En automne, pendant le rut (août-septembre), les mâles sont particulièrement féroces. Ne vous approchez jamais d'un wapiti, quelle que soit la saison – c'est un animal dangereux.

Tiques et maladie de Lyme

Partout dans le parc national Jasper, les visiteurs qui font des excursions entre avril et novembre courent un faible risque d'exposition à la maladie de Lyme, s'ils se font mordre par une tique à pattes noires infectée. La maladie de Lyme est une maladie grave; cependant, elle est facile à prévenir et facile à traiter si elle est diagnostiquée rapidement.

Pour en savoir davantage sur cette maladie, les tiques à pattes noires et les précautions à prendre pour vous protéger contre les morsures de tiques, consultez les sites suivants :

Agence de la santé publique du Canada – Faits sur la maladie de Lyme

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-lyme.html>

Gouvernement de l'Alberta – Lyme Disease and Tick Surveillance

<https://www.alberta.ca/lyme-disease-tick-surveillance.aspx> (en anglais seulement)

B. Étiquette de l'excursionniste

Évitez de prendre des raccourcis

En vous écartant du sentier, vous endommagez le sol et les végétaux. Les raccourcis ne font pas que nuire à l'esthétique; ils rendent le terrain vulnérable à d'autres dommages par l'érosion.

B. Étiquette de l'excursionniste (suite)

Évitez de ramasser des objets naturels ou culturels.

Les cailloux, les fossiles, les cornes, les bois de cervidés, les fleurs sauvages, les nids et les autres objets naturels ou historiques qui se trouvent dans un parc national sont protégés par la loi. Laissez-les là où vous les avez trouvés pour que d'autres visiteurs puissent en profiter à leur tour.

Pour en savoir davantage sur les déplacements à faible impact dans l'arrière-pays, consultez le site www.sanstrace.ca

Pêche

Il vous faut un permis de pêche de parc national. Les permis provinciaux ne sont pas valides dans les parcs nationaux. Vous pouvez acheter votre permis de pêche dans les centres d'accueil et chez les détaillants de Jasper qui vendent des accessoires de pêche à la ligne. Le *Sommaire du règlement sur la pêche dans les parcs nationaux des montagnes* contient des détails sur les saisons de pêche, les eaux interdites à la pêche et les limites autorisées. Vous devez faire brûler complètement tous vos déchets de poisson dans les foyers là où ils sont fournis. Cette pratique exemplaire permet d'éliminer la graisse, les odeurs et toutes les autres sources d'attraction pour les ours. Consultez le site pc.gc.ca/peche-jasper pour en savoir davantage.

C. Liste du matériel à apporter

Vêtements

- Bottes munies de bonnes semelles et offrant un bon soutien à la cheville
- Chaussettes de rechange
- Chapeau et gants/mitaines
- Sous-vêtements longs
- Vêtements imperméables – pantalon et blouson, guêtres
- Sandales ou espadrilles pour la traversée à gué de cours d'eau ou pour les déplacements au campement
- Short, pantalon et chemise
- Chandail en laine, veste en duvet ou blouson en molleton

Nourriture et matériel

- Tente avec double toit imperméable
- Sac de couchage
- Matelas de camping
- Sac à dos
- Nourriture – provisions pour une journée supplémentaire

Nourriture et matériel

(suite)

- Poêle, carburant, briquet ou allumettes hydrofuges, casserole, assiettes et couverts, ustensiles de cuisine
- Filtre à eau, tablettes pour épurer l'eau ou carburant supplémentaire pour la faire bouillir

Autres effets essentiels

- Permis d'accès à l'arrière-pays et réservation
- Articles de toilette de base et papier hygiénique
- Contenants à l'épreuve des ours pour la nourriture (dans les secteurs sauvages)
- Vaporisateur de gaz poivré
- Chandelle
- Couverture de secours
- Trousse de premiers soins et de traitement des ampoules
- Sacs à déchets
- GPS ou boussole
- Lampe frontale ou lampe de poche
- Couteau
- Trousse de réparation

Autres effets essentiels

(suite)

- Corde et mousqueton (environ 8 m)
- Dispositif pour signaler (sifflet ou miroir)
- Lunettes de soleil, chapeau de soleil
- Lotion solaire et baume pour les lèvres
- Carte topographique
- Bouteille à eau

Articles facultatifs

- Dispositif de communication par satellite (SPOT, InReach, Zoleo, etc.), radiobalise individuelle de repérage (PLB), ou téléphone satellite
- Insectifuge
- Jumelles
- Savon biodégradable
- Appareil photo
- Guide(s)
- Carnet de notes et crayon
- Altimètre
- Serviette de camping
- Bâtons de marche